

Aide aux festivals et aux manifestations des industries créatives

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Par ce dispositif, la Région Grand Est décide de soutenir les festivals et les manifestations dans le domaine du livre, du cinéma et de l'audiovisuel afin de permettre l'émergence, l'accompagnement et le développement de projets structurants pour l'écosystème régional.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles associations et structures culturelles de droit public ou privé ayant leur siège en région Grand Est, dont le projet est entièrement dédié à la promotion des oeuvres cinématographiques, audiovisuelles, nouveaux médias, du livre ou de la lecture et dont l'action se déroule en région Grand Est.

Les bénéficiaires doivent être implantés en région Grand Est ou y mener leur activité de façon effective.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Pour les festivals et manifestations relevant du cinéma ou de l'audiovisuel, le projet respecte les critères suivants :

- développer un projet culturel et artistique identifié et de qualité sur le territoire,
- s'entourer d'une équipe compétente ou de professionnels pour l'organisation et la programmation du festival ou de la manifestation, respecter les conditions de rémunération des artistes,
- justifier l'engagement d'au moins une collectivité publique locale,
- équilibrer son budget prévisionnel et prouver la viabilité du projet.

Pour les festivals et manifestations relevant du secteur du livre, le projet respecte les critères suivants :

- soutenir et accompagner la création littéraire contemporaine,
- dynamiser le développement de la vie littéraire en région,
- respecter la chaîne du livre et les conditions de rémunération des auteurs,
- favoriser la professionnalisation et la coopération des acteurs du livre en région, par exemple sous forme de rencontres professionnelles,
- faciliter la rencontre entre créateurs, médiateurs du livre et publics et participer à la cohérence culturelle du territoire,
- développer une manifestation avec une programmation cohérente et de qualité,
- participer au développement de l'économie du livre à l'échelle régionale,
- développer une stratégie de rayonnement régional, voire national ou international,

- bénéficier d'une pluralité de financements et d'une part significative dédiée aux frais artistiques.

— Dépenses éligibles

L'ensemble des coûts liés à l'organisation des festivals et des manifestations sont éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention est déterminé en fonction de la nature, de l'ampleur, de la qualité du projet ainsi que des partenariats financiers établis. Une subvention pluriannuelle peut être proposée.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - > Industries culturelles et créatives
 - > Culture

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
 - 1 Place Adrien Zeller
 - BP 91006
 - 67070 STRASBOURG Cedex
 - Téléphone : 03 88 15 68 67

Déposer son dossier

- https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F_TEL0022/depot/simple